

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h00. Il excuse Madame OZEN, Echevine PS, Messieurs MARIQUE, Conseiller MR, GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE et MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

SEANCE PUBLIQUE

1. ARTICLE 96 DE LA LOI COMMUNALE – PROJETS ET PERSPECTIVES POUR 2015 - PRESENTATION PAR LE COLLEGE – POUR INFORMATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, fait remarquer que le crédit inscrit dans l'article 96 pour les noces d'or (3.055 €) n'est pas repris dans le budget.

2. BUDGET COMMUNAL.-SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.- EXERCICE 2015.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications en ces termes :

« RAPPORT SUR LE BUDGET 2015 »

Pour rappel, le budget communal traduit en chiffre les intentions politiques que la majorité se propose de réaliser durant l'année 2015. Les montants prévus aux différents postes budgétaires par le collège communal représentent le crédit maximum autorisé pour tel ou tel poste.

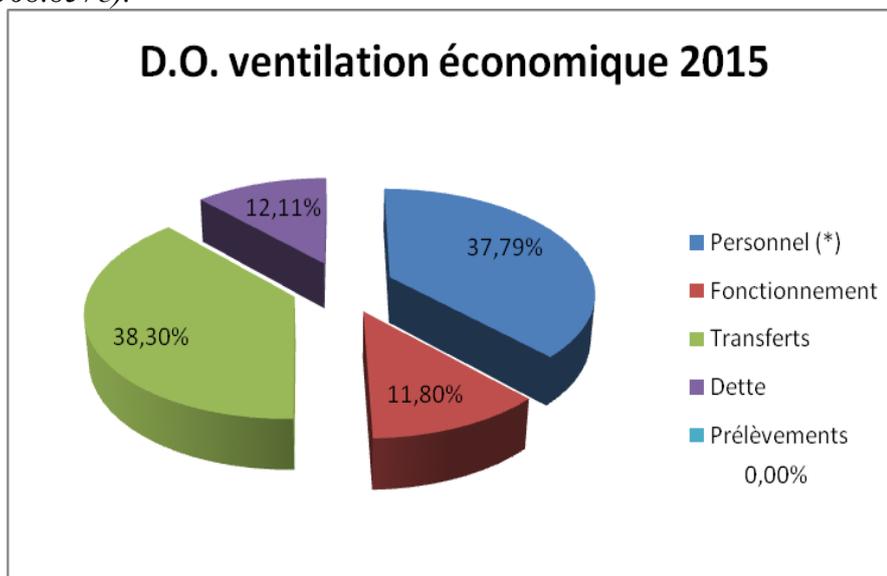
Il y a lieu de retenir prioritairement :

AU SERVICE ORDINAIRE

Le budget 2015 présente un boni de 1.676.457€. Ce boni se compose d'une part du boni des exercices antérieurs pour un montant de 1.239.615€ (1.504.642€-265.027€) et d'autre part d'un boni de 429.843€ à l'exercice propre.

Pour les dépenses ordinaires (les dépenses courantes de la commune):

Le total des dépenses ordinaires s'élève à 13.334.970€ contre 12.966.113€ par rapport à la MB n°3 de 2014 (12.787.807€ par rapport au Budget initial de 2014), soit une augmentation de 2,85 % (+/-368.857€).



(*): Hors dépenses enseignants payés par la communauté française sans intervention de la commune

Dépenses de personnel

Avec une part de 38%, Les dépenses de personnel occupent la part prépondérante des dépenses totales du budget (contre 39,10 % en 2013 au budget initial). En passant de 4.944.323€ à 5.039.896€, elles augmentent de 95.573€ par rapport à la MB n°3 de 2014.

Elles s'élèvent à 464,55€ (au lieu de 455,74€ en MB 3 de 2014) par habitant. Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, les dépenses de personnel budgétisées représentent en moyenne 41,5% des dépenses totales, soit 556€ par habitant pour les communes wallonnes.

Pour 2015, nous avons une augmentation des dépenses de personnel. Cette augmentation provient de l'indexation de 1,15% de l'ensemble des salaires du personnel et des crédits qui ont été prévus au 421 pour l'engagement de deux ouvriers qualifiés (électricien/maçon) (+85000€) ainsi que l'engagement de deux PTP pour le PCS. Cette augmentation est limitée par la non-reconduction de 2CDD.

Les dépenses de fonctionnement :

Nous enregistrons une augmentation des dépenses de fonctionnement de 78.291€ (+5%) par rapport à la MB 3 de 2014. Elles s'élèvent à 1.572.873€ en 2014, soit 144,98 € par habitant (11,80% des dépenses totales du budget) .Selon l'étude de BELFIUS Banque: relative aux budgets 2014, les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 17,2% des dépenses totales, soit 231€ par habitant pour les communes wallonnes.

Pour 2015, nous avons une augmentation de nos dépenses de fonctionnement qui provient de la mise en activité de l'unité de biométhanisation (réduction voir suppression de certains crédits aux fonctions 104 et 421, par contre création ou majoration de poste à la fonction 87906 dédiée à la biométhanisation).

Etant en positif à l'exercice propre, nous ne sommes pas obligés de respecter la recommandation de la circulaire budgétaire de se limiter à une majoration de 2% par rapport aux engagements du compte 2013 ou de 1% par rapport au budget 2014.

Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts constituent par ordre d'importance la 1ère catégorie de dépenses ordinaires.

Il s'agit des dotations versées à d'autres entités pour leur permettre de fonctionner (Zone de Police, Zone de Secours, Fabriques d'Eglise, RCA et CPAS).

Elles dépassent les dépenses de personnel de plus d'1/2%

- Majoration de 62.217€ du subside octroyé à la RCA.
- En l'absence d'un projet de budget à la zone de police, application de l'indexation de 1,5% (+22.000€) sur base de la circulaire budgétaire(1.536.125€).
- Pour la zone de secours, vu l'absence d'accord sur la répartition des dotations, le crédit 2015 et basé sur celui de 2014 (465.621€).
- Majoration importante de la contribution demandée par la Fabrique d'église St Martin motivée par des augmentations de prix de fournitures et l'indexation des contrats d'entretien, d'assurances (de 19.720€ à 27.297€.donc plus de 8.000€). (126.000€ pour les 5 FE)
- La majoration de plus de 213.000€ au CPAS s'explique par les répercussions des mesures relatives aux exclusions du chômage et donc l'augmentation des RIS (plus de 600.000€ en 3 ans).
- Le crédit pour la gestion des déchets par l'ICDI est stable (700.920€)

Malgré le maintien du niveau de la subvention à l'ICDI pour la gestion des déchets (700920€) et de l'intervention au service incendie sur base des derniers chiffres reçus, les dépenses de

transferts augmentent de 300.056€ par rapport à LA mb 3 de 2014 et passent à 5.107.664€ en 2015.

Les dépenses de transferts représentent 38,30% des dépenses et s'élèvent à 470,80€ par habitant, soit un poids relatif plus élevé que la moyenne wallonne des budgets 2014 (380€ par habitant et 28,6% du total des dépenses ordinaires: Source étude Belfius Banque).

Les principaux postes concernés par cette majoration par rapport au budget de 2013 sont :
1. la hausse de 213.611,50€ dans l'intervention au CPAS (1.920.000€ au lieu de 1.706.388€, soit une hausse de 9,5%) par rapport à la MB 3 de 2014 c'est-à-dire une hausse de plus de 12,52% ;
2. la majoration de 22.000€ pour la dotation à la zone de police (1.543.000€); (indexation de 1,5% (22.813,72€) selon la recommandation de la circulaire budgétaire).

Les dépenses de dette

Les dépenses de dette, qui englobent à la fois les remboursements de capital et les charges d'intérêts, constituent par ordre d'importance la 3^{ème} catégorie de dépenses ordinaires.

Elles diminuent de 105.063€ par rapport à la MB 3 de 2014. Nous passons de 1719.599€ à 1.614.536 en 2014, soit 148,82€ par habitant (12,11% des dépenses totales. Source étude BELFIUS Banque: en moyenne sur les budgets 2014 pour les communes wallonne, Les dépenses de dette s'élèvent à 12,6% des dépenses totales et , cela représente en moyenne 169€ par habitant pour les communes wallonnes).

Cette diminution s'explique par le report de l'emprunt relatif à l'école de Roselies et le recours en 2014 à des prélèvements sur FR.

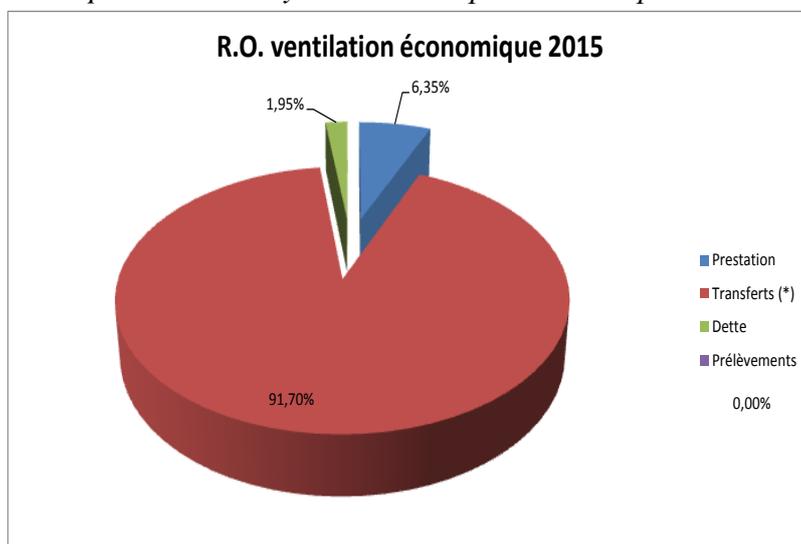
Dépenses de Prélèvement

Il n'y a pas de dépenses de Prélèvement prévue en 2015 comme en 2014.

Pour ce qui concerne les recettes ordinaires :

Afin d'être à même de réaliser ses différentes missions et de subvenir aux diverses dépenses qui découlent de celles-ci, la commune perçoit différents types de recettes.

Le total des recettes ordinaires passe de 12.904.520€ à 13.771.812 € en 2015 (+6,72 %) par rapport à la MB 3 de 2014. Par habitant, cette contribution s'élève en moyenne à 1.269,41€ en 2015 contre 1.189,47€ en 2014. (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 1.347€ par habitant pour les communes wallonnes).



(*): Hors recettes enseignants payés par la communauté française sans intervention de la commune

Recettes de prestations

Les recettes de prestations augmentent de 139.224€ par rapport à la MB 3 de 2014. Elles passent de 735.456 € à 874.680 € en 2015. Elles représentent 6,35% des recettes totales du budget. Elles s'élèvent à 80,62€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 102€ par habitant pour les communes wallonnes).

Les principaux postes concernés par cette majoration par rapport à la MB 3 de 2014 sont ceux liés à la mise en route de l'unité de biométhanisation : vente certificat vert + digestat (+163.190€). Les autres postes de recettes de prestation subissent peu de modification.

Recettes de transferts

Au niveau global, les recettes de transferts sont en augmentation de 795.023 € par rapport à la MB 3 de 2014. Elles se chiffrent à 12.628.929 € en 2015, soit 1164€ par habitant.

Ces recettes de « transferts » représentent 91,70% des recettes totales. Elles constituent de loin la principale catégorie de recettes ordinaires. (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, les recettes de transferts représentent 90,3% en moyenne des recettes totales pour les communes wallonnes soit 1186€ par habitant).

- 60% provient de la fiscalité (7.454.726€ en 2015 contre 7.093.451€ en 2014 donc une augmentation de 361.275€), constituées de 42% par les taxes additionnelles (5.324.933€ soit 490,82€ par habitant) et 17% par les taxes locales (2.129.793€ soit 196€ par habitant).

Les taxes additionnelles se répartissent comme suit :

-IPP : elles passent de 2.546.963€ en 2014 à 2.824.227€ en 2015, soit une augmentation de 277.265€¹. Cela représente 260€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 254€ par habitant pour les communes wallonnes).

-PRI : elles passent de 2348862€ en 2014 à 2.360.780, soit une augmentation de 11.918€. Cela représente 217€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2013, cela représente en moyenne 255€ par habitant pour les communes wallonnes).

-Autres additionnelles : elles restent comme en 2014 à 139926 € . Cela représente 12,9€ par habitant. (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 13€ par habitant pour les communes wallonnes).

- 27% provient du Fonds des communes. Il passe de 3.317.302 € en 2014 à 3.429.636 € en 2015, soit une augmentation de 112.335 due à l'impact de l'augmentation de l'ipp dans le calcul du fonds. Cela représente 316€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2013, cela représente en moyenne 323€ par habitant pour les communes wallonnes);

- 13% provient de subsides, d'aide exceptionnelle² ou de remboursements d'assurances. Cela représente 160,80€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 201€ par habitant pour les communes wallonnes);

Recettes de dettes

Les recettes de dettes sont en diminution (16.661€ de moins par rapport à la MB 3 de 2014). Elles passent de 284864,47€ en 2014 à 268.202€. Elles représentent 1,95% des recettes totales du budget.

Cette perte s'explique par la diminution des recettes d'intérêts sur compte (-16.000 €).

Recettes de prélèvements

Il n'y a pas de recettes de Prélèvement prévues en 2015.

¹ La majoration découlant de la modification du taux pour l'exercice d'imposition 2014 en matière d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques (8,5% contre 7,5%).

² AIDE EXCEPTIONNELLE RECONSTRUCTION DES HALLS 64.627,13€

AU SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le résultat global (ex 2015 + ex antérieurs) présente un boni de 1.890.929 € à l'extraordinaire avec un mali de 445.289€ à l'exercice propre. Ce mali s'explique par l'utilisation de queue d'emprunt et donc n'apparaît pas au budget 2015 puisqu'ils ont déjà été réalisés sur des exercices précédents.

Les investissements prévus en 2015 s'élèvent à 2135200€ sans oublier des dossiers non engagés en 2014 qui sont également prévus en 2015 (école de Roselies 1142000€, maintenance salon communal 80000€, travaux cimetière 24000€).

Sur les 2.135.200€, un montant de 681200 € sera subsidié et le solde qui représente la part assumée par la commune sera financé par un recours à l'emprunt de 982.000€ d'une part et d'autre l'utilisation de fonds de réserve pour 472.000€.

Liste des investissements inscrits à l'extraordinaire:

2015		INVEST	SUB	EMPRUNT	FDS RESERVE
1	FE ST MARTIN	35000		35000	
3	AMELIORATION RUE DU CENTRE	938000	40000	426000	472000
4	HONORAIRE RUE J WAUTERS	28000		28000	
5	ESSAI VOIRIE	20000		20000	
7	REHABILITATION FEUX SIGNALISATION	16500		16500	
8	RENOVATION COMPLEXE H MORAU	40000		40000	
9	MATERIEL PLAN VERT	11500		11500	
10	REHABILITATION ANCIENNE MENUISERIE	25000		25000	
11	MAINTENANCE ADMIN GENERALE	70000	30000	40000	
12	REFECTION VOIRIES	200000		200000	
13	REHABILITATION CHAUFFAGE CC	120000	80000	40000	
14	RENOVATION ENERGETIQUE SALON COMMUNAL	200200	120200	80000	
15	HONORAIRE ETUDE SAR SOUDIERE	70000	70000	0	
16	2 CAMERAS MOBILES	20000		20000	
17	EGOUTTAGES EXCLUSIFS DIVERSES VOIRIES	341000	341000	0	
	TOTAL	2135200	681200	982000	472000

EN CONCLUSION

Ce budget 2015 présente un boni à l'exercice propre de 430.000€. Nous obtenons un boni cumulé de 1.670.000€.

Suite aux effets de la crise financière et économique de 2008-2009, ainsi qu'aux répercussions de la crise de la dette souveraine et aux conséquences des mesures d'assainissement des finances publiques au niveau régional et national, nous subissons depuis 2011 les conséquences de 3 événements indépendants de notre gestion budgétaire communale. Ces événements se répercutent négativement et durablement sur nos finances communales.

Il s'agit premièrement de la nouvelle méthode de calcul liée à la non-perception des compensations "Plan Marshall" de la taxe sur la force motrice décidée par la Région Wallonne. Elle pèse lourdement sur le budget (perte de recettes de 280.000€);

Deuxièmement, le retour à la norme KUL pour la fixation des dotations communales à la zone de police entraîne une augmentation des dépenses de 171.000€.

Troisièmement, la suppression totale des dividendes des parts A et B du Holding communal (perte de recettes de 30.000€).

En 2014, nous sommes également confrontés à la diminution des dividendes des participations dans les intercommunales (pour le gaz, électricité -100.000€³ ; Brutélé - 21.000€)

Pour combler ce manque à gagner, nous avons pris en 2014, dans le cadre de notre **optique à long terme de gestion budgétaire saine en bon père de famille**, un ensemble de mesures en vue

³ Évolution à la baisse du taux OLO 10 ans intervenant dans le calcul sur la rémunération des capitaux investis par les associés des GRD - calcul approuvé par la CREG

*d'arriver à une situation budgétaire équilibrée en 2015. Tout d'abord, des **mesures relatives à la gestion de l'administration communale** et ensuite des mesures relatives à la perception des recettes.*

*Au niveau de l'administration communale, nous avons procédé à une **gestion optimale des coûts** par la révision et l'**adaptation** des activités « peu rentables » c'est-à-dire celles dont les dépenses dépassent les recettes qu'elles engendrent en réalisant des partenariats publics ou privés.*

*Nous avons également optimisé le fonctionnement des services communaux en opérant des glissements internes de personnel en vue d'optimiser l'efficacité et la qualité des services rendus au citoyen. Indépendamment de la révision de l'organisation de certaines activités, **l'ensemble des services communaux a donc été maintenu et renforcé.***

*Pour la perception des recettes, sans créer de nouvelles redevances, nous avons **adapté le prix de certaines redevances** en fonction de l'augmentation du coût de revient de la prestation de service qu'elles couvrent. Leurs coûts n'avaient en effet pas été revu depuis la dernière législature, donc depuis plus de 6 ans et ne reflétaient donc plus les contraintes économiques actuelles.*

*Nous avons **augmenté les rentrées fiscales** par une **hausse de 1% du taux à l'IPP (7,5% à 8,5%)**.*

*Ces mesures nous permettent d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2015, même mieux d'avoir un boni de plus ou moins 430.000€. Cela permet donc de **pérenniser la qualité des services publics** actuellement offerts à nos concitoyens*

En 2015, nous allons devoir faire face à la problématique du CPAS face à l'exclusion de certains chômeurs (RIS) au niveau fédéral ainsi qu'à la réforme des services incendies. Ne sachant pas de quelles manières, ces directives imposées par les autorités fédérales et régionales évolueront, nous avons décidé de continuer pour l'instant les mesures prises en 2014.

Suivant leur évolution en 2015, nous pourrions envisager d'adapter certaines mesures relatives à la perception des recettes. »

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, intervient en ces termes :

*« La circulaire budgétaire consacrée au budget 2015 vous oblige à l'équilibre en 2015. Vous y parvenez largement puisque votre budget initial présente un solde positif de 430.000 €. Ce qui laisse penser que tout est parfait en notre belle commune. Une analyse un peu plus détaillée de votre budget montre cependant que nous avons raison quand nous disons que le mieux est dû à des recettes supplémentaires. Ainsi l'IPP qui est passé de 7.5 à 8.5% rapporte pratiquement autant que les 430.000 euros de solde positif. Le total est vite fait : 1% d'IPP donne 332.000 € de plus (cherchés dans la poche du citoyen), à cela on ajoute les 113.000 € du fonds des communes (c'est toujours de l'argent public) et on arrive pratiquement au boni annoncé. Ces 430.000€ c'est aussi la différence de recettes entre le compte 2013 et le Budget Initial 2015 ce qui confirme la démonstration! Vous nous répétez depuis longtemps qu'Aiseau-Presles ne fait pas partie des communes les plus taxées, c'est faux et nous en voulons pour preuve le classement des communes qui taxent le plus et le moins paru dans l'hebdomadaire LE VIF n°37 du 12 septembre. En 2014 et sur base des chiffres fournis par l'UVCW, Aiseau-Presles se situe à la 206^{ème} place sur les 262 communes wallonnes. La question est à quoi sert ce boni? En fait à rien sinon à présenter facialement un budget positif car le citoyen d'Aiseau-Presles ne retire rien des efforts qu'il fait, il paie et ne reçoit rien en échange. **Cela s'appelle une arnaque!** Deux solutions se présentaient à vous :*

- Ne pas augmenter l'IPP d'un %
- L'augmenter et rétrocéder en tout ou en partie l'argent perçu pour améliorer les services à la population

Vous avez opté pour la seconde solution mais que reçoit la population? RIEN!

Quelques exemples :

Le sport 0

Le tourisme 0

Le patrimoine rien qui ne soit subsidié à 100% par des projets européens et régionaux

L'égalité des chances 0

Les plaines de jeux 0

Les noces d'or 0

Le bus des quartiers

La Tour Romane

Et on peut continuer!

Un exemple : aucune décoration de fin d'année dans les rues de la commune!

Au niveau des charges, celles relatives au **personnel** retiennent toujours notre attention et à ce niveau le flou est toujours bien réel:

Nous constatons que le cadre définitif qui est toujours de 61 fait apparaître un effectif de 31 (34 en 2014 et 36 en 2013). Quant au cadre des temporaires il diminue en fonction des suppressions mais les 67 prévus en 2015 sont bien présents. Malgré cela les charges de personnel continuent à augmenter!

Globalement il y a aujourd'hui 98 personnes, il y en avait encore 110 en 2013 (111 en 2014). Soit une diminution de l'ordre de 10% ce qui était l'objectif affiché mais tout cela sans aucune analyse réelle des ressources humaines.

L'analyse faite dans la délibération du 25 novembre dernier nous laisse perplexe à la lecture de l'annexe 1 relative au plan d'embauche et de promotion.

L'objectif précisé par la circulaire budgétaire est d'avoir une vision à moyen terme (2020) mais à part l'impact de l'engagement de 4 contractuels en 2015, c'est le vide qui montre bien que vous n'avez aucune vision à moyen terme sur la gestion des ressources humaines.

La liste des pièces justificatives (13^{ème}) précise bien un plan SUR 3 ANS!

Et pourtant, le pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire est toujours d'actualité et vous inscrivez d'ailleurs le montant de 8.171,9 € à l'article 10410/465-02. Comme le rappelle la circulaire budgétaire solide signifie une solidité dans la qualité de son organisation, la force de ses composantes, son savoir-être, son savoir-faire et la mobilisation de ses ressources humaines. Vous concluez en précisant que ce tableau sera complété en cours d'année lors de la modification budgétaire. Vous ajoutez que les profils seront précisés, nous les attendons avec impatience!

Pour le **fonctionnement** et malgré la mise en service de l'unité de biométhanisation, nous constatons une augmentation globale des charges de fonctionnement de 150.000€ par rapport à 2014.

Quant à la **dette**, la charge semble diminuer par rapport au budget 2014 (pas par rapport au compte 2013) mais c'est aussi une diminution faciale puisqu'en réalité vous reportez des charges (école de Roselies) sur 2015. La directrice financière (qui est la seule à s'exprimer dans les avis à donner puisque le directeur général ff se contente de la suivre et pire l'Echevin des finances ne dit rien et n'a pas déposé son avis au dossier présenté au Conseil, ce qui n'est pas conforme à la légalité) dit devoir "une fois de plus tirer la sonnette d'alarme sur la stabilité de la dette que nous ne parvenons pas à atteindre". Et une fois plus elle a raison puisque l'école de Roselies est hors balises et pire elle insiste sur les emprunts auxquels la commune devra encore avoir recours en dehors du Fonds régional pour les investissements communaux. Pire encore elle écrit qu'il faut apporter plus d'attention aux annexes demandées mais que cela nécessite de s'intéresser plus tôt au budget. C'est clair, cela rejoint parfaitement notre analyse et nos remarques : votre majorité travaille au jour le jour trop souvent dans la précipitation et

jamais avec une réelle perspective, jamais avec une vision sinon à long au moins à moyen terme!

Globalement les dépenses continuent à croître fortement (pratiquement 900.000 € de plus entre le compte 2013 et le BI 2015), elles ne sont en rien maîtrisées ce qui nous inquiète et ce sont donc des recettes toujours plus importantes (1.300.000€ de plus entre le compte 2013 et le BI 2015) prises dans la poche des gens qui vous permettent un budget facialement positif, c'est une politique simpliste je dépense plus, je prends plus dans la poche des gens!

Nous le redisons une fois encore, nos remarques et critiques ne visent pas à faire de l'opposition pour faire de l'opposition, nous voulons mettre le doigt sur ce qui ne va pas c'est le principe de l'opposition constructive.

Ainsi, nous saluons l'effort réalisé pour la RCA.

MAIS votre majorité s'est toujours suffit à elle-même.

Ce n'est donc pas l'opposition qui est négative mais votre majorité qui s'enferme dans sa satisfaction absolue pour se contenter de gérer cette commune à la petite semaine c'est ce que vous faites depuis plusieurs années c'est ce que nous dénonçons et jusqu'ici la réalité nous a donné raison.

Une fois de plus nous voterons donc contre ce budget! »

Monsieur GRENIER, Echevin, répond que :

- *En ce qui concerne le Sport, il est géré par la RCA ;*
- *Pour la Culture, il y a le Centre Culturel ;*
- *Il a exprimé son avis oralement et celui-ci sera joint au dossier.*
- *En ce qui concerne le personnel, même si le tableau ne porte que sur une année, il est précédé d'une note explicative de 5 ou 6 pages, où sont mentionnées les nominations, pensions, ... à l'horizon 2018, voire 2020.*
- *Par rapport à l'article paru dans le Vif, il faut souligner que derrière Aiseau-Presles se situent toutes des communes du Hainaut.*

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, donne les explications en ces termes :

« Avant d'entamer mon discours, je voudrais à mon tour m'étonner de l'absence d'avis de Monsieur l'Echevin concernant son propre budget.

Bref, revenons-en au budget.

*Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,*

Comme l'an passé, nous nous retrouvons tous ensemble pour constater avec vous les conséquences et les dégâts de la politique menée par votre majorité.

Ces dégât ne datent pas d'il y a quelques semaines à peine, et l'avènement du méchant gouvernement fédéral. Ils ne datent pas non plus de la réforme des services d'incendie, de la réforme des polices, des soucis rencontrés par le CPAS suite à des mesures prises par une majorité fédérale à laquelle participaient encore les socialistes.

Tous ces faux prétextes ont certes bon dos, ces temps-ci. Mais la réalité est parfois beaucoup plus cruelle. C'est le cas à Aiseau-Presles.

La situation dans laquelle est plongée notre commune est le résultat et la conséquence logique de 20 ans d'incurie, d'errements, d'égarements, bref, de choix politiques à l'efficacité plus que douteuse.

Pendant ces 20 ans, l'opposition n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme, vous interpellant régulièrement sur les dépenses somptuaires et les graves carences de gestion et de gouvernance dont votre Collège s'est régulièrement rendu coupable.

Un problème de gouvernance qui revient à nouveau à l'avant plan puisque la directrice financière elle-même relève que les réunions budgétaires censées permettre la présentation du budget furent quasi-inexistantes. Quant aux chiffres, ils furent fournis trop tard, en l'occurrence, en novembre, de sorte que préparer ce budget ne fut pas une mince affaire pour votre administration.

Sur le fond, que dire de ce budget 2015 ?

J'ai lu, comme d'autres, le compte-rendu de votre conférence de presse, au cours de laquelle vous êtes félicités, comme vous venez de le faire à l'instant, des résultats prétendument engrangés. J'ai lu, comme d'autres, comment vous fanfaronnez, prétendant avoir réussi à remettre les finances dans le vert. Comment vous insistez, sans rire, sur le fait qu'il n'y aura pas de nouveaux impôts locaux (était-ce encore possible ?).

Cela me rappelle un dossier dont nous avons récemment débattu ici, au Conseil. Il s'agit du dossier du délestage. Après avoir annoncé dans les médias qu'à Aiseau-Presles, les bâtiments communaux seraient chauffés grâce à la biométhanisation, et que les halls pourraient abriter la population si elle le désire, il a suffi de quelques questions pour réaliser que tout ceci n'était que foutaise. Vous avez vous-même reconnu qu'il n'en était rien, et que la biométhanisation ne pourrait fonctionner en cas de délestage car il manquait une pièce que vous n'aviez pas budgétée et que vous ne pouviez vous permettre d'acquérir d'ici cet hiver.

On est un peu dans la même logique en ce qui concerne ce budget. Des slogans, un écran de fumée. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Circulez, y a rien à voir !

Plus sérieusement, ce budget pose, en vérité, plus de questions qu'il n'apporte de réponse aux graves problèmes auxquels sont confrontés les habitants d'Aiseau-Presles, l'associatif ainsi que les travailleurs communaux.

L'an dernier, le groupe MR avait déjà souligné que les trois catégories précitées avaient déjà pâti des précédents budgets, qu'il s'agisse de la trentaine de taxes supplémentaires ou en augmentation saignant à blanc les citoyens (et notamment les plus faibles) en cette période de crise, réduisant à néant les budgets associatifs et les politiques publiques, sans parler des licenciements opérés dans les effectifs communaux. Nous ne doutons pas que les habitants de notre commune gardent en mémoire ces mesures, constitutives d'un véritable « bain de sang social ».

Je le disais, donc, ce budget pose plus de questions qu'il ne répond aux interrogations légitimes des uns et des autres. Et si vous aviez, comme la législation wallonne vous l'impose Monsieur l'Echevin, pris la peine de partager avec nous votre perception exagérément positive de ce budget, nous aurions pu voir à quel point votre optimisme débordant tranche avec l'avis de la directrice financière, beaucoup plus réservé, pour ne pas dire alarmiste.

Cette dernière s'inquiète notamment de l'impact de l'allongement des carrières.

Elle relève également l'absence d'équilibre de la dette (reportée sur les budgets futurs et, par voie de conséquence, sur les générations futures dans une fuite en avant irresponsable à

laquelle vous commencer à nous habituer) ainsi qu'une situation financière telle que les nouveaux emprunts seront quasi-inévitables.

Madame la Directrice financière cite notamment le cas de l'usage du Fond des investissements communaux. Presque totalement utilisés pour la rue du Centre, il ne reste de ces derniers que quelques malheureux milliers d'euros pour la rue Wauters. Le recours à de nouveaux emprunts apparaît inévitable...est-ce ça, la commune gérée en bon père de famille que vous tentez de vendre à la population ?

Vous vous félicitez de votre boni. Mais celui-ci est le fruit de votre rage taxatoire et de la saignée opérée sur les citoyens. Ce boni, à dire vrai, n'améliore en rien une situation financière qui demeure extrêmement préoccupante. Certes, le passage à 8,5% de l'IPP vous permet de faire exploser vos recettes fiscales d'1.104.487 euros. Mais à quel prix pour les citoyens ?

Pour résumer, et conclure par la même occasion, je dirai que vous tentez (et je suis tenté de dire : « une nouvelle fois ») de mystifier ceux et celles que vous avez trompé à l'automne 2012 en promettant beaucoup (peut-être trop ?) de choses, des lendemains qui chantent aux grands soirs, autant de promesses qui, tels les paradis artificiels, sont agréables à très courts termes mais catastrophiques sur le long terme.

Alors, certes, il y a bien, ça et là, certains éléments positifs à relever. Je pense aux deux caméras de surveillance mobiles, à la rénovation de l'école de Roselies ainsi qu'au financement substantiel de la RCA. Mais tout ceci n'enlève rien au manque de professionnalisme d'un Collège pléthorique (rappelez-vous notre proposition de le réduire) pourtant désormais doté d'un chef de cabinet, et dont les tergiversations semblent avoir un impact direct sur son Administration, en proie aux doutes et aux difficultés.

Si le Collège renoue (enfin) avec un boni à l'exercice propre (ce qui, dans l'absolu, devrait être positif), le fait que la Directrice financière pointe du doigt les risques liés à la charge de la dette vient ajouter aux nombreuses zones d'ombre qui planent sur l'avenir de notre commune. Les chiffres avancés par la Directrice financière dénotent ainsi très clairement une grande imprudence et, in fine, un manque de vision pour notre commune.

Une fois de plus, cette majorité, votre majorité, Monsieur le Bourgmestre, est prise en défaut de prévoyance, en flagrant délit de manque de prospective, de ligne directrice claire, d'anticipation, d'ambition. Des critiques que nous formulions déjà il y a deux ans, lors de votre prise de fonction, et l'an passé, lorsque vous preniez l'option d'écraser la population sous l'impôt, d'étouffer le secteur associatif, d'asphyxier l'administration.

Le fait que, malgré les remarques formulées, le tableau des emprunts futurs se limite aux emprunts actuels, sans prendre en compte ceux qui seront obligatoirement souscrits, constitue un ultime indice de la faillite de votre politique. »

Monsieur GRENIER, Echevin, fait remarquer que le MR, présent à d'autres niveaux de pouvoir, ne réduit pas son nombre de ministres.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait remarquer qu'à la Ville de Charleroi, alors que le MR y est dans la majorité, on ne fait pas mieux.

Le point est admis par 11 oui (PS) et 6 non (ENSEMBLE-MR)

(voir délibération) – folio

- 3. ENERGIE – SALON COMMUNAL – RELATION IN HOUSE POUR LES SERVICES ENERGETIQUES AVEC IGRETEC –**
- A) AVENANT N°1 AU CONTRAT-CADRE D'AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX – BATIMENT SIS RUE LAMBOT 99 – POUR APPROBATION.**
 - B) DESIGNATION DE IGRETEC POUR LA REALISATION DE LA MISSION - POUR DECISION.**
 - C) IMPUTATION DE LA DEPENSE – POUR DECISION.**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Il expose qu'il existe une inscription budgétaire de 180.000 € et qu'actuellement, cette enveloppe semble suffisante. Toutefois, en fonction des prévisions, on passerait éventuellement à 200.000 €. Mais ce ne sont que des prévisions. En tout état de cause, il s'agit d'une nécessité : il faut améliorer le confort des occupants de la Salle.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, demande si la note est restée inchangée par rapport au dernier Conseil et s'il a été répondu, et de quelle manière, à l'avis réservé émis par la Directrice Financière dans ce dossier. Il demande s'il est confirmé qu'une modification budgétaire sera nécessaire.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond qu'il ne sera possible de se prononcer que lors de l'ouverture des offres.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

- 4. C.P.A.S.- MODIFICATION BUDGETAIRE N°2.- SERVICE ORDINAIRE.- EXERCICE 2014.- POUR APPROBATION.-**

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications. Il fait remarquer qu'aucune demande supplémentaire n'est sollicitée par rapport à l'enveloppe communale et que la modification budgétaire porte principalement sur des variations de cotisations ONSS.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

- 5. TAXE SUR LA FORCE MOTRICE.- CONTROLE DES DECLARATIONS TAXE SUR LES MOTEURS.- CONVENTION IGRETEC.-**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications : il s'agit d'une convention sans risque (Igretec ne se payera que sur les avantages tirés de ce contrôle).

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

- 6. VOTE - DOTATION ZONE DE POLICE 2015 – POUR DECISION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications et demande la modification du montant soit 1 543 729,04 €, correspondant à une majoration de 1,5 % par rapport à 2014.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

7. TAXES COMMUNALES – PLAN D'APUREMENT – RECOURS A LA DOMICILIATION – CONTRAT ING BELGIQUE

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications : il s'agit d'une possibilité, d'un service supplémentaire pour les gens qui en font la demande et uniquement lorsqu'ils ont accepté un plan d'apurement. Le but est d'éviter des frais d'huissier en cas d'oubli de paiement mensuel par le débiteur.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, remercie Monsieur GRENIER pour ces précisions qui répondent aux questions soulevées par Monsieur MARIQUE lors du précédent Conseil, et souligne le rôle pro-actif joué par le Service des Finances en terme d'accompagnement des contribuables. Il souhaiterait malgré tout savoir si cet accompagnement est prévu de façon explicite dans la convention signée par les contribuables et dans le cas contraire, souhaiterait que l'on ajoute une disposition précisant les avantages et les modalités du mécanisme.

Madame COELST, Directrice Financière, précise que lorsque les débiteurs acceptent la domiciliation, ils doivent signer un mandat reprenant tous leurs droits, leurs garanties, leurs possibilités de programmation des prélèvements et leurs capacités de résiliation.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, avait la crainte, par rapport aux personnes extrêmement précarisées, qu'elles ne s'engagent dans un processus qu'elles ne comprennent pas ou qu'elles ne pourraient respecter. Il souhaitait avoir la garantie qu'un système d'alerte existait pour ne pas laisser des personnes ou des situations s'enliser.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

8. ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL – POUR NOTIFICATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

(voir délibération) – folio

9. PATRIMOINE COMMUNAL ALIENATION SAR/C226 « MENONRY » PARCELLES SISES RUE LAMBOT A AISEAU – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

10. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE – STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES A PONT-DE-LOUP RUE DU CAMPINAIRE FACE AU NUMERO 107 – DEMANDE INTRODUITE PAR MONSIEUR PRESTIFILIPPO FRANCESCO – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

11. PATRIMOINE COMMUNAL – ANCIENNE MAISON COMMUNALE DE ROSELIES - SERVITUDE – PROJET D’ACTE RECTIFICATIF – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l’unanimité.

(voir délibération) – folio

12. PATRIMOINE COMMUNAL – ANCIENNE MAISON COMMUNALE DE ROSELIES - VENTE – PROJET D’ACTE AUTHENTIQUE – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l’unanimité.

(voir délibération) – folio

13. PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 30 JUIN ET 08 DECEMBRE 2014 – POUR DECISION

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, s’interroge sur l’état d’avancement du dossier relatif au recours contre le permis octroyé à l’ICDI. Lors du dernier Conseil, il avait été question d’un échange de courrier entre le Collège et l’avocat. Il a bien reçu l’avis de l’avocat concernant les possibilités qui s’offrent à la Commune mais demande ce qu’il en est du projet de citation pour lequel l’avocat devait être mandaté.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, renvoie au second document remis à tous les conseillers, dans lequel l’avocat expose qu’il fera parvenir un projet de citation pour le Conseil du mois de janvier 2015.

Le procès-verbal du 30 juin 2014 est approuvé par 14 oui et 3 abstentions (Mme TROTTA, Mrs VALENTIN et STANDAERT, excusés).

Le procès-verbal du 08 décembre 2014, séance conjointe Conseil-CPAS, est approuvé par 10 oui et 7 abstentions (Mrs GRENIER, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et KAYA).

Le procès-verbal du 08 décembre 2014 est approuvé par 15 oui et 2 abstentions (Mr GRENIER et Mme MAHIEU, excusés).

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale f.f.,

Le Bourgmestre-Président,

A. DARDENNE

J. FERSINI